

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Réhabilitation de diverses résidences – garantie des emprunts souscrits par Sceaux Habitat

Rapporteur : Philippe Laurent

Lors de sa séance du 24 juin 2015, le conseil municipal a décidé d'accorder une garantie d'emprunt à Sceaux Habitat pour le ravalement de la résidence des Imbergères pour un montant de 115 000 € et pour des travaux de rénovation de la chaufferie des résidences Alsace-Bretagne et Estérel pour un montant de 377 000 €.

Les numéros de contrats ayant changé, le prêteur demande que les termes de la délibération ainsi adoptée pour l'octroi de cette garantie d'emprunt soient reformulés.

Pour rappel, le conseil d'administration de Sceaux Habitat, réuni le 16 juin 2015, a autorisé son directeur général à signer les contrats de prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer ces dépenses.

Sceaux Habitat sollicite la garantie de la Ville pour ces emprunts qui se répartissent comme suit :

1) Ravalement de la résidence sise 16, 16 bis et 18, rue des Imbergères (26 logements) :

- prêt PAM à taux fixe destiné aux organismes bailleurs sociaux pour les réhabilitations,
- conditions financières : 1,35 % sur une durée de 10 ans.

2) Réhabilitation des chaufferies et réseaux de chauffage des résidences sises 1 à 13 allée Estérel, 1 à 8 square de Bretagne et 1 à 7 square d'Alsace (221 logements) :

- prêt PAM à taux fixe destiné aux organismes bailleurs sociaux pour les réhabilitations,
- conditions financières : 1,35 % sur une durée de 25 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Habitat, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour ces emprunts d'un montant total de 492 000 € à souscrire concernant les travaux des résidences Imbergères, Estérel et Alsace-Bretagne.